



se renseigner discrètement sur succession suspecte, déshéritée?

Par livre, le 21/06/2009 à 13:09

En 1998, lors de son mariage, mon frère et sa femme ont souscrits à un contrat de mariage pour protéger leur deux entreprises. En 2005, mon frère m'explique que je serais convoquée chez le notaire avec mes deux autres sœurs et mon père car il va se mettre en gae avec le voisin car mon père avait souscrit à un gsa, ma mère ne faisant pas partie de l'exploitation agricole. En 2005, je vois des papiers de successions chez mes parents pour mes sœurs (l'une habite dans une autre région, l'autre dans un pays étranger et à l'époque, elles ne pouvaient pas se déplacer). Ma mère me dit que pour moi c'est plus simple, ça se fait directement sur mon compte, je n'ai pas besoin de signer. Elle m'a fait plusieurs sollicitations de signer des papiers, mettre simplement une croix, sur des papiers dont ses propos n'avaient rien à voir avec moi (je n'ai pas lu les papiers). Ma belle sœur a signé des papiers pour la succession avec mon père, mon frère, le voisin et son épouse. Mon père a acheté le restant des ses points. Je n'ai jamais été convoquée chez le notaire. En 2006, j'ai demandé des explications à mon frère, qui me dit que pour finir il n'ont pas eu besoin de ma signature, que je toucherais la somme due à la mort de mon père et qu'il ne fallait surtout pas en parler aux impôts car ils s'étaient arrangés pour que personne ne paye le moins d'impôts possible. Cette même année, ma mère me demande mon avis d'imposition de 2006 parce que la caf lui réclamait. Mon avis d'imposition n'étant pas signé, c'est l'un d'eux qui a imposé une signature. J'ai demandé aux parents ce qu'étaient salaires nets taxés au quotient 1/4, ils m'ont répondu divisé par 4 c'est la somme de l'héritage de la ferme (j'avais touché la prévoyance d'un arrêt maladie de 2002-2003). Une de mes sœurs a eu son héritage, l'autre, je pense aussi vu que c'est la "préférée" de mes parents. Pensez-vous que j'ai été déshéritée (moi, je le pense), comment je peux me renseigner sans qu'ils s'en rendent compte (déjà que je suis le vilain canard de la famille), un avocat et un notaire ont-ils le secret professionnel? Si j'engage un avocat pour se renseigner, le notaire de ma famille doit-il obligatoirement en référer à ma famille?, quelle solution pour éviter que le notaire en parle à ma famille? Tout simplement, comment je peux arriver à comprendre la manière dont ils ont fait cette succession sans que ma famille soit au courant?, sachant que lorsque je leur demande des explications, c'est différent l'un de l'autre.